

AUTEUR : Pays-Bas

COMITÉ : Convention européenne citoyenne sur l'agriculture et les produits biologiques

PROBLÉMATIQUE : Comment l'Union européenne peut-elle développer une politique agricole respectueuse de l'environnement, tout en assurant la viabilité économique des agriculteurs et en répondant aux attentes sanitaires, écologiques et sociales des citoyens ?

Depuis 2025, le gouvernement des Pays-Bas est composé d'une coalition politique pro-innovation qui place l'agriculture circulaire au centre de son agenda. Dans ce contexte, les Pays-Bas abordent la problématique d'une politique agricole européenne équilibrant environnement, économie agricole et attentes citoyennes. Cette transition s'inscrit également dans les objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies ainsi que le Pacte vert européen.

Au cours des dernières années, la question environnementale est devenue au centre des activités mondiales. Ainsi, depuis les objectifs de développement durable de l'agenda 2030, les pays européens ont innové pour accomplir le plan d'action de l'Union Européenne visant 25 % de terres agricoles en biologique pour 2030. Cette nouvelle politique européenne comporte cependant également des défis. Par exemple, la transition énergétique de ces exploitations agricoles ne se produit pas sans un coût supplémentaire : le coût de la transition est élevé pour les entreprises, ce qui accentue le risque de délocalisation à cause de la pression croissante de la compétitivité mondiale due à la mondialisation. Mais les attentes d'une politique agricole respectueuse de l'environnement doivent également assurer des attentes sanitaires pour concilier la production avec le bien être environnemental et humain. Le type d'élevage agroalimentaire est en transformation et il y a un effort collectif de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Finalement, les citoyens attendent eux une transition écologique priorisant la protection de l'environnement. Il devient donc crucial de mettre en place des normes, des accords internationaux et des mécanismes de régulation afin de garantir la préservation de l'agriculture au sein de l'Union européenne et de favoriser le développement d'une politique agricole plus respectueuse de l'environnement.

Le gouvernement des Pays-Bas met en place depuis les dernières années une politique agricole circulaire : il y a un développement de nouveaux systèmes agricoles et qui est réalisé en relation des acteurs publics et privés. Les Pays-Bas sont un pays fortement pris par l'agriculture, la valeur de la production agricole atteignait même en 2019 les 29 milliards d'euros. Les Pays-Bas disposent d'une grande variété de filières agricoles : culture arable, filière avicole etc... La structuration des filières des Pays-Bas se distingue par un poids important des structures coopératives . Les Pays-Bas se positionnent comme un des leaders mondiaux en matière d'innovation agricole. Une des priorités du Gouvernement actuel est l'accompagnement vers une transition du modèle agricole, qui est remis en cause depuis les dernières années. Le secteur agricole est responsable de 15% des émissions de gaz à effet de serre et 46% des dépôts d'azote à l'échelle nationale. Donc, le gouvernement néerlandais a pris des mesures. En 2017, il a présenté une réduction de phosphates qui passe par 3 canaux : il y a eu une réduction du phosphore dans les aliments pour le bétail, une limitation du bétail et une aide financière pour les éleveurs souhaitant cesser leur activité. Une autre politique innovante des Pays-Bas était l'adoption en mars 2021 d'une nouvelle loi encadrant la politique de gestion des dépôts d'azote. Le gouvernement

néerlandais s'est fixé comme objectif de devenir meneur mondial en matière d'agriculture circulaire d'ici 2030.

Les Pays-Bas participent également à de nombreuses politiques internationales communes. Ainsi, les Pays-Bas, en tant que pays fondateur de l'Union européenne, a participé à la fondation de la Politique Agricole Commune (PAC). Par ailleurs, les Pays-Bas sont également, depuis janvier 1995, membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) depuis 1961, de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV). Les Pays-Bas font également partie d'organisations normatives reconnues par l'Organisation Mondiale du Commerce : le *Codex Alimentarius*, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Les Pays-Bas sont également signataires de nombreux écrits en matière de l'environnement. Par exemple, ils ont été signataires de l'initiative « 4 pour 1000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat » lancée par la France lors de la COP21 en décembre 2015.

Les Pays-Bas proposent ainsi des solutions fondées sur l'innovation. Dans ce sens, les Pays-Bas suggèrent que les subventions que la PAC conçoit soient orientées vers la transformation de l'agriculture : fermes verticales, utilisation de l'IA pour plus de précision etc... Les Pays-Bas présentent également une idée de régulation de Carbone dans les frontières. C'est-à-dire, taxer les importations selon leur empreinte environnementale pour protéger les agriculteurs biologiques de l'Union Européenne.

Donc, les Pays-Bas réaffirment leur engagement vers une politique agricole de l'Union Européenne plus durable, combinant à la fois protection environnementale et rentabilité des agriculteurs. Les Pays-Bas, europhile convaincus, promeuvent une intégration via innovation et coopération internationale pour atteindre les objectifs communs.